

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 3 FÉVRIER 2020, À 19 H 30,  
SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND.**

---

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire  
Renée Giroux, conseillère, siège #2  
Alain Dupuis, conseiller, siège #3  
Erin Kane, conseillère, siège #4  
Pierre Robineau, conseiller, siège #6  
Secrétaire d'assemblée : Mylène Groulx

Absents :

Ian de Cotret-Brzeau, conseiller, siège #1  
Guy Roussel, conseiller, siège #5

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JANVIER 2020
5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
6. RAPPORTS
  - 6.1 Rapport de l'inspecteur
  - 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
  - 6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
  - 6.4 Déclaration concernant la gestion contractuelle
7. INDEXATION DES SALAIRES
8. DEMANDE D'APPUI POUR CENTRAIDE OUTAOUAIS DÉJEUNER DES  
ÉLUS DE LA MRC DE PAPINEAU
9. FACTURES REÇUES
10. PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL VERT DE PAPINEAU (PIRVP) RÉGIE  
INTERMUNICIPALE
11. ADHÉSION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE LIÉE AU RÉSEAU DE  
TÉLÉPHONIE IP POUR LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum,  
l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. ORDRE DU JOUR**

**2020-02-020**

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JANVIER 2020**

##### **2020-02-021**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2020;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité

#### **5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES**

##### **2020-02-022**

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et secrétaire-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques numéro 11604 à 11630 :	62 642.77 \$
Paielements en ligne :	9 435.80 \$
Paies :	12 226.31 \$
Grand total :	84 304.88\$

Adoptée à l'unanimité

#### **6. RAPPORTS**

##### **6.1 Rapport de l'inspecteur**

Numéro	Adresse	Nature	zonage
2020-0101	Ch. Cameron	Abattage d'arbres	7-F
2020-0102	4442 Rte 315	Abattage d'arbres	13-AE

##### **6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie**

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-20-01-001	81 Fowler Mulgrave	Assistance ambulance et SQ

6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

6.4 Déclaration concernant la gestion contractuelle

La directrice générale déclare que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019

## 7. INDEXATION DES SALAIRES

### 2020-02-023

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mayo indexe les salaires de son personnel et de son conseil selon l'indice de la Gazette officielle du Québec du mois de décembre de l'année précédente et ce, rétroactif au 1er janvier 2020;

**ATTENDU QUE** le taux pour 2019 est de 2,2 %;

**ATTENDU** la volonté du conseil de bonifier le taux d'indexation du personnel à 2,2%;

**ATTENDU QUE** pour la directrice générale, le taux est équivalent à 2%, pour l'augmentation de l'expérience, additionné au taux de l'indexation du personnel (2,2%), tel que stipulé à son contrat de travail;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise l'indexation salariale de 2,2% pour le personnel et de 4,2% pour la directrice générale et ce, rétroactif au 1er janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité

## 8. DEMANDE D'APPUI POUR CENTRAIDE OUTAOUAIS DÉJEUNER DES ÉLUS DE LA MRC DE PAPINEAU

### 2020-02-024

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Mayo est fier d'appuyer Centraide Outaouais pour l'organisation du déjeuner des élus de la MRC de Papineau;

**ATTENDU QUE** l'évènement aura lieu le vendredi 13 mars 2020 entre 6h et 11h sur le territoire de la MRC de Papineau :

- Le grill 309 (Val-des-Bois)
- Restaurant Maxime (Thurso)
- La villa du bifteck (Chénéville)
- Casse-croûte chez Mom patate (Plaisance)

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Mayo invite la population à participer en grand nombre;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET résolu QUE** ce conseil accepte d'appuyer Centraide Outaouais dans le cadre du déjeuner des élus de la MRC de Papineau au montant de 150 \$ (les fonds sont remis à 7 organismes sur le territoire)

Adoptée à l'unanimité

## **9. FACTURES REÇUES**

**2020-02-025**

**ATTENDU** la réception des factures de plus de 3 500\$ suivantes;

- Servitech 5 748.75 \$  
(Service d'évaluation de la MRC)
- Servitech 8 523.59 \$  
(Service d'évaluation de la MRC)

**ATTENDU QUE** les crédits sont disponibles;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET résolu QUE** ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

## **10. PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL VERT DE PAPINEAU (PIRVP) RÉGIE INTERMUNICIPALE**

**2020-02-026**

**ATTENDU QUE** les terrains achetés par la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) ont été acquis, mais non conditionnels à l'obtention ;

**ATTENDU QUE** la régie du PIRVP s'est vu refuser sa demande de dézonage agricole par la CPTAQ;

**ATTENDU QUE** pour faire suite à la construction de l'incubateur, la régie du PIRVP sera locataire des lieux, et ce, sur une période de 10 ans, moyennant une somme annuelle devant varier entre 117 000\$ et 150 000\$;

**ATTENDU QU'**à l'expiration de la période de 10 ans, la Régie du PIRVP a l'intention d'acquérir le bâtiment à sa valeur marchande, ce qui aura pour effet d'acquérir le bâtiment à un prix équivalent approximativement au double de sa valeur de construction;

**ATTENDU QUE** des travaux de prolongement seront nécessaires afin que le bâtiment puisse être desservi par les services d'aqueduc et d'égout de la Ville de Thurso;

**ATTENDU QUE** selon le rapport de la firme de génie-conseil WSP Global, d'importants travaux de mise à niveau du réseau d'égout ainsi que du système de pompage devront être effectués à court et à moyen terme afin de permettre les raccordements au bâtiment servant d'incubateur;

**ATTENDU QUE** l'usine de traitement des eaux usées est détenue et opérée par l'usine Fortress de Thurso;

**ATTENDU QUE** la ville de Thurso fait traiter ses eaux usées par l'usine de traitement des eaux usées, propriété de l'usine Fortress;

**ATTENDU QUE** lors du conseil de la Régie du PIRVP du 18 septembre 2019, le maire de Thurso a fait part de son refus de dévoiler l'entente existant entre l'usine Fortress et la Ville de Thurso, relative au traitement de leurs eaux usées;

**ATTENDU QU'** on demande aux municipalités d'adopter le plan budgétaire du PIRVP 2020, alors que le projet financier de l'incubateur est incomplet et très coûteux;

**ATTENDU QUE** le projet d'incubateur sera défrayé en majeure partie par les citoyens de la MRC de Papineau;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Mayo n'y voit aucun avantage financier ni démographique, sauf pour la Ville de Thurso;

**ATTENDU QU'**au moment de quitter l'incubateur, les entreprises risquent fortement d'aller s'établir sur le territoire de Gatineau;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET résolu QUE** ce conseil de la municipalité de Mayo s'oppose à la réalisation du projet d'incubateur, et de ce fait, se retire du projet; **ET QUE** le Conseil de la Municipalité de Mayo demande que les terrains du PIRVP soient vendus et que le produit de la vente soit affecté à la diminution du taux d'endettement relié à leur acquisition;

Adoptée à l'unanimité

## **11. ADHÉSION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE LIÉE AU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE IP POUR LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY**

**2020-02-027**

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 2012-02-41, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 février 2012, acceptant la conclusion d'une entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP;

**ATTENDU QUE** l'entente intermunicipale a été conclue entre dix-huit (18) municipalités du territoire de la MRC de Papineau et signée le 9 août 2012;

**ATTENDU QUE** l'article 13 de cette entente spécifie les conditions pour qu'une municipalité puisse y adhérer;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Mulgrave-et-Derry a manifesté son intérêt à adhérer à ladite entente intermunicipale par sa résolution numéro 2019-12-125, adoptée lors de la séance du Conseil de ladite Municipalité tenue le 4 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** suivant la procédure prévue à l'entente intermunicipale, la Municipalité de Mulgrave-et-Derry doit consulter les municipalités membres afin qu'elles se prononcent sur son adhésion, incluant la MRC de Papineau;

**ATTENDU** la résolution numéro 2020-01-015, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2020, laquelle accepte l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP, et ce, conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de ladite entente intermunicipale;

**ATTENDU QUE** les municipalités membres de ladite entente intermunicipale doivent autoriser l'adhésion d'un nouveau membre au sein de l'entente ;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET** résolu **QUE** ce conseil de la municipalité de Mayo accepte l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP, et ce, conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de ladite entente intermunicipale; **ET QUE** Le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 20 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-02-028**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **QUE** la séance soit levée.

19 h 47

Adoptée à l'unanimité

## **MUNICIPALITÉ DE MAYO**

Je soussignée, Mylène Groulx directrice générale, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

**Par** .....  
Mylène Groulx, directrice générale

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Par** .....  
Robert Bertrand, maire